



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 12 octobre 2022
N°215



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Stratégie d'accélération 5G : Jean-Noël Barrot et Roland Lescure veulent accélérer le déploiement de la 5G industrielle en France et lancent une consultation publique pour rendre les fréquences 5G plus accessibles aux industriels

A l'occasion de l'événement « 5G x industrie 4.0 », organisé par la Direction générale des Entreprises (DGE), Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications, en lien avec Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, a annoncé le renforcement des actions gouvernementales soutenant le développement de la 5G industrielle avec le lancement d'une consultation publique pour la révision des modalités d'accès à la bande de fréquence 2,6GHz et la mise en place d'un dispositif visant à la structuration des plateformes d'expérimentation et de campus fablab dédiés à la 5G industrielle sur l'ensemble du territoire national.

Six mois après la remise des conclusions de la mission 5G industrielle, la dynamique est enclenchée

Six mois après la restitution des conclusions de la Mission 5G industrielle et deux ans après le lancement d'un premier appel à projet pour soutenir le développement d'usages de la 5G en France, l'événement « 5G x Industrie 4.0 » organisé par la Direction générale des Entreprises (DGE) avec les Comités Stratégiques de Filière (CSF) « Infrastructures numériques » et « Solutions Industrie du futur » a permis de faire un bilan des résultats des expérimentations d'usage de la 5G pour l'industrie menées en France. Le Gouvernement a lancé plusieurs mesures fortes depuis mars 2022 mises en œuvre par la DGE :

- un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) France 2030 pour soutenir des projets de « Campus Fablab 5G industrielle » ;
- Ouverture avec l'ARCEP d'un guichet d'expérimentations dans la bande 3,8-4GHz, lancement de la révision des modalités d'utilisation de la bande 2,6GHz ;
- un appel à projets (AAP) France 2030 conjoint avec l'Allemagne sur les réseaux privés 5G pour l'industrie.

Le Gouvernement s'engage à accélérer ses actions en faveur du développement de la 5G industrielle sur tout le territoire national

Afin de favoriser l'accès des industriels aux usages de la 5G et de faciliter le lancement de nouveaux projets, le Gouvernement engage un double renforcement de ces initiatives.

- **Facilitation de l'accès des industriels aux fréquences pour leurs projets 5G industrielle : lancement d'une consultation publique sur les modalités d'accès à la bande de fréquences 2,6GHz**

Une consultation publique d'une durée d'un mois sur le projet de révision du décret établissant les redevances en bande 2,6 GHz TDD a été annoncée. S'inscrivant dans la lignée des conclusions du rapport de la Mission 5G industrielle, ce projet répond à la volonté du Gouvernement de faciliter l'accès des industriels aux fréquences pour des réseaux privés 5G en baissant substantiellement les redevances pour des sites industriels de petites et moyennes tailles.

Cette consultation s'inscrit dans un ensemble de mesures annoncées avec l'ARCEP le 15 mars 2022 pour faciliter l'accès des industriels aux fréquences 5G, sur la bande 2,6GHz ou 3,8-4,0GHz. Le Ministre Jean-Noël Barrot a souligné l'implication concrète de l'ARCEP pour la mise en œuvre de ces mesures au côté du Gouvernement, qui produisent déjà de premiers résultats concrets.

[Lien vers la consultation publique](#)

- **Structurer un réseau de plateformes d'expérimentation ouvertes en lien avec le CSF infrastructures numériques**

21 plateformes d'expérimentation des usages de la 5G ont déjà été soutenues dans le cadre de la Stratégie d'accélération 5G sur tout le territoire national¹. Afin de capitaliser sur ces projets, le Gouvernement avec le CSF « Infrastructures numériques » lancent un dispositif d'animation de ces plateformes autour de clubs thématiques. Ces clubs auront pour mission de favoriser le partage d'expérience et la publication des résultats les plus prometteurs autour de feuilles de routes partagées.

Par ailleurs, un catalogue recensant ces plateformes et les conditions d'accès à leurs infrastructures pour que des industriels ou des offreurs de solutions puissent y réaliser des tests sera publié prochainement.

Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications, a déclaré : *« La 5G industrielle est une des briques essentielles de notre compétitivité future comme de notre souveraineté numérique. Les travaux que nous avons conduit ces derniers mois avec les acteurs de l'écosystème, publics comme privés, ont permis de lever un grand nombre de freins. Ils impulsent une vraie dynamique, comme en témoigne les premiers déploiements réussis de projets d'usages de la 5G pour l'industrie en France. Il faut que la mobilisation de toutes les entités pertinentes se prolonge afin que les promesses de cette 5G industrielle deviennent une réalité. »*

¹ La carte des 21 plateformes soutenues est disponible avec le lien suivant : [Stratégie d'accélération 5G et réseaux du futur | entreprises.gouv.fr](#)

Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie : « *La 5G est un pilier de l'industrie 4.0 et de l'usine du futur, qui seront déterminants pour réussir la transition productive, écologique et numérique de notre industrie. J'appelle l'ensemble des entreprises et filières industrielles à s'en saisir, à en expérimenter les usages et à s'inspirer des succès qui émergent partout sur le territoire. La montée en puissance des plateformes d'expérimentation et la facilitation de l'accès des industriels aux fréquences sont autant de leviers supplémentaires que déploie le Gouvernement pour le faire* »

Contacts presse :

Cabinet de Jean-Noël Barrot

presse@numerique.gouv.fr

Cabinet de Roland Lescure

presse@industrie.gouv.fr

Direction générale des Entreprises

presse.dge@finances.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement

presse.sgpi@pm.gouv.fr

A propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | [@SGPI_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)